

Baccalauréat général
Enseignement de spécialité d'arts plastiques
Épreuve écrite
Épreuve de culture plastique et artistique
Sujet zéro n° 1

Durée de l'épreuve : **3 h 30 min**

Introduction

La nouvelle définition de la partie écrite de l'épreuve de l'enseignement de spécialité répond au souci de mieux croiser, lors de l'examen, les acquis de culture artistique que brassent les questionnements des programmes sur l'ensemble du cycle d'une part — et pas seulement un « programme limitatif » —, et la maîtrise d'éléments de méthodes et de théories accessibles au niveau d'un lycéen d'autre part, le tout ancré dans les compétences travaillées dans les programmes de la discipline. L'enjeu majeur réside dans le fait de pouvoir engager une évaluation équilibrée et articulée entre ces trois dimensions. Il s'agit aussi de proposer à l'examen des types d'écrits diversifiés, liés à la discipline et mobilisant les bénéfices d'une formation scolaire.

Les propositions de sujets zéro ne constituent pas une forme figée : les corpus pourront ne pas se limiter systématiquement à trois œuvres, sans jamais en excéder cinq cependant ; les parties 1 et 2 pourront quant à elles tirer le fil d'une problématique partagée ou explorer plusieurs axes. Toutefois, le rapport entre le nombre d'œuvres, de documents, leur densité et le temps disponible pour composer est une préoccupation constante. La préparation des élèves à cet écrit doit leur permettre d'utiliser les 3 h 30 de l'épreuve de manière raisonnée.

Pour cette raison, le format des deux sujets au choix de la deuxième partie est fixé à une ou deux pages attendues du candidat. De même, l'axe de travail indiqué pour la première partie ou la formulation des consignes pour les sujets A et B de la deuxième partie sont susceptibles d'être traités à partir des analyses conduites à l'issue de chaque session.

Rappels des textes réglementaires

- Arrêté du 19-7-2019 publié au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019, programme de l'enseignement de spécialité en arts plastiques, cycle terminal, classe de terminale

Extrait :

« Des questions limitatives, régulièrement renouvelées, sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale en vue de l'épreuve terminale du baccalauréat. Mobilisant une culture plastique et artistique personnelle, elles s'appuient sur des connaissances et des compétences travaillées tout au long du cycle terminal. Elles sont reliées aux champs de questionnements des programmes qu'elles éclairent selon des problématiques et des pratiques artistiques spécifiques ou plurielles. »

- Note de service n° 2020-024 du 11-2-2020, BOEN spécial n° 2 du 13 février 2020, épreuve de l'enseignement de spécialité « arts » de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat

Les extraits des dispositions prévues par cette note et définissant l'épreuve sont présentés dans chaque « sujet zéro ».

- Note de service du 27-4-2020 publiée au BOEN n° 21 du 21 mai 2020, œuvres, thèmes, questions de référence du baccalauréat pour l'enseignement de spécialité d'arts plastiques en classe terminale

Extrait :

« Le programme de l'enseignement de spécialité d'arts plastiques de la classe terminale institue des questions limitatives, régulièrement renouvelées, et publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale en vue de l'épreuve terminale du baccalauréat. Mobilisant une culture plastique et artistique personnelle, les questions limitatives s'appuient sur des connaissances et des compétences travaillées tout au long du cycle terminal. Elles sont reliées aux champs de questionnements des programmes qu'elles éclairent selon des problématiques et des pratiques artistiques spécifiques ou plurielles.

Leur approche est conduite :

- à partir du champ des questionnements plasticiens, structuré autour de trois domaines d'étude, et du champ des questionnements artistiques interdisciplinaires ;
- en mobilisant les compétences travaillées des programmes d'arts plastiques du lycée.

Études de cas communes à tous les élèves, elles ne constituent pas un corpus auquel se limiterait la culture plastique et artistique en classe terminale. Mobilisant certaines dimensions et problématiques spécifiques de la création artistique, elles permettent d'éclairer de manière spécifique et opportune divers questionnements travaillés par les programmes de l'enseignement de spécialité. Elles sont ainsi régulièrement articulées à d'autres références, choisies par le professeur pour nourrir et jaloner le parcours de culture plastique et artistique, dont la mise en œuvre est opérée tout au long du cycle terminal.

Rappel du cadre réglementaire

Note de service n° 2020-024 du 11-2-2020

BOEN spécial n° 2 du 13 février 2020

L'épreuve est organisée en deux parties.

Première partie (traitée par tous les candidats) : **analyse méthodique d'un corpus d'œuvres et réflexion sur certains aspects de la création artistique**

Le candidat conduit une réflexion argumentée portant sur un aspect de la création artistique, induit par un corpus de 3 à 5 œuvres (reproduites en annexe) et une consigne. Les œuvres du corpus, dont une partie est issue des questions limitatives de terminale, se relie principalement aux questionnements plasticiens et artistiques interdisciplinaires des programmes.

Deuxième partie (le candidat traite au choix l'un des deux sujets proposés) :

- **Sujet A : commentaire critique d'un document sur l'art**

Le candidat rédige un commentaire critique d'une à deux pages à partir d'un document (textuel, visuel ou combinant les deux aspects) relatif à l'art et accompagné d'une consigne reliée plus particulièrement aux questionnements artistiques transversaux du programme.

- **Sujet B : note d'intention pour un projet d'exposition**

À partir d'une consigne, reliée aux questionnements du programme portant sur les domaines de la présentation des pratiques, des productions plastiques et de la réception du fait artistique, le candidat choisit une œuvre parmi le corpus de la première partie de l'épreuve

Barème et notation

Notation sur 20 points répartis comme suit :

- *la première partie est notée sur 12 points ;*
- *la deuxième partie est notée sur 8 points.*

L'usage de tout appareil électronique est strictement interdit.

- **Première partie** (*à traiter par tous les candidats*) : **analyse méthodique d'un corpus d'œuvres et réflexion sur certains aspects de la création artistique**

À partir de la sélection d'au moins deux œuvres du corpus que vous analyserez, développez une réflexion personnelle, étayée et argumentée, sur l'axe de travail suivant : **le dessin, ses espaces et ses gestes**.

Vous élargirez vos références à d'autres œuvres de votre choix.

- 4 documents en annexe 1

- **Deuxième partie** (*sujet A ou B au choix du candidat*)

Sujet A : commentaire critique d'un document sur l'art

Situez et éclairez le **débat entre art et technologie** dont témoigne le document fourni.

- 1 document en annexe 2

Ou

Sujet B : note d'intention pour un projet d'exposition (*le candidat choisit une des œuvres du corpus du sujet de la première partie pour développer son projet*)

Proposez un projet d'exposition **présentant le processus de création de l'œuvre**.

Annexe 1 (document 1)



Léonard De Vinci (1452-1519), *La Vierge, l'Enfant Jésus avec sainte Anne et saint Jean Baptiste*, 1501-1505, charbon, craie noire et blanche sur papier teinté, carton/dessin préparatoire de la Burlington House, 141,5 x 104,6 cm. Londres, National Gallery.



À titre indicatif : Léonard De Vinci (1452-1519), *La Vierge, l'Enfant Jésus et sainte Anne*, 1503-1519, huile sur bois, 168 x 130 cm. Paris, Musée du Louvre, département des peintures.

Annexe 1 (document 2)



Sol LeWitt (1928-2007), *Wall Drawing #879, Loopy Doopy (black and white)* [« Loopy Doopy » (noir et blanc)], peinture acrylique, vue d'installation au Centre Pompidou-Metz, février 2012. LeWittCollection, Chester, Connecticut.

Annexe 1 (document 3)



Claude Monet (1840-1926), *La Gare Saint-Lazare (ligne de banlieue)*, 1877, graphite sur papier, 25,5 x 34 cm.
Paris, Musée Marmottan-Monet.

Annexe 1 (document 4)



Richard Long (1945-), *A Line Made by Walking* (Une ligne faite en marchant), 1967, photographie, épreuve à la gélatine argentique sur papier et graphite à bord, photographie 37,5 x 32,4 cm, support 62,3 x 82,6 x 2,6 cm. Liverpool, Tate Liverpool.

Annexe 2 (document)

rembrandt.2016

La révolution numérique ne connaît plus de limites. Et, aux yeux de beaucoup, elle va trop loin quand elle concurrence le savoir-faire des artistes. C'est le cas de *The Next Rembrandt*, cette « œuvre » qui n'est autre qu'un tableau de Rembrandt, ou plutôt un possible tableau de Rembrandt. Expliquons : en 2016, Microsoft et une armée d'ingénieurs mettent au point un programme recensant toutes les caractéristiques techniques des portraits du maître hollandais du XVII^e siècle. Puis ils laissent tourner un ordinateur qui, relié à une super-imprimante, exécute alors cette toile, soit une combinaison de 148 millions de pixels et de 168 263 fragments de différentes œuvres de Rembrandt. Portrait apocryphe génial ? Projet inutile (sachant que la machine se contente de copier un style datant d'il y a quatre siècles) ? Chacun jugera.

LOGICIEL THE NEXT REMBRANDT
DÉVELOPPÉ PAR MICROSOFT
EN ASSOCIATION AVEC LA BANQUE
NÉERLANDAISE ING

*The Next
Rembrandt,*
5 avril 2016

Impression
numérique 3D,
couches successives
d'encre, 180 × 100 cm



Deux pages en vis-à-vis du catalogue de l'exposition *La Belle Vie Numérique ! 30 artistes de Rembrandt à Xavier Veilhan*, texte de Judicaël Lavadour, Fondation EDF, Espace Électra, du 17 novembre 2017 au 18 mars 2018, Beaux-Arts éditions et Fondation EDF, 2017.

Annexe 2 (reproduction du texte figurant sur le document)

« rembrandt.2016

La révolution numérique ne connaît plus de limites. Et, aux yeux de beaucoup, elle va trop loin quand elle concurrence le savoir-faire des artistes. C'est le cas de *The Next Rembrandt*, cette "œuvre" qui n'est autre qu'un tableau de Rembrandt, ou plutôt un possible tableau de Rembrandt. Expliquons : en 2016, Microsoft et une armée d'ingénieurs mettent au point un programme recensant toutes les caractéristiques techniques des portraits du maître hollandais du XVII^e siècle. Puis ils laissent tourner un ordinateur qui, relié à une super-imprimante, exécute alors cette toile, soit une combinaison de 148 millions de pixels et de 168 263 fragments de différentes œuvres de Rembrandt. Portrait apocryphe génial ? Projet inutile (sachant que la machine se contente de copier un style datant d'y il a quatre siècles) ? Chacun jugera. »

Apocryphe : Adj. et n. m., se dit d'un texte qui n'est pas authentique ; faux, *Larousse de la langue française*, édition en ligne, 2019.